



Tubize, le 15 septembre 2011

**A l'attention de Mr. Raymond Langendries  
Bourgmestre de Tubize  
Grand Place 1  
1480 Tubize**

Objet 6: Notre interpellation citoyenne au conseil communal du 01/09/2011.  
Le curage et l'entretien des cours d'eau.

Monsieur le Bourgmestre,

Vous avez déclaré au conseil communal et avec raison que les cours d'eau doivent être entretenus et curés régulièrement, ce qui n'est pas le cas.  
Par conséquent, et par votre intermédiaire, pourriez-vous intervenir d'urgence auprès des autorités Régionales, Provinciales et du Met pour que les cours d'eau et le canal soient entretenus et curés régulièrement ?

Dans l'espoir d'une réponse de votre part, nous vous prions d'agréer Monsieur le Bourgmestre nos salutations les meilleures.

Pour l'association S.O.S. inondations

**Maria Di Perri**  
Présidente

**Céline Piche**  
Secrétaire

Copie de la présente adressée à Mr. Rudy Demotte, Ministre Président - Mr. Benoit Lutgen, Ministre - Mr. Philippe Henry, Ministre - Mr. Paul Furlan, Ministre - Mme Marie-José Laloy, Gouverneur de la Province du Brabant - Mr. Alain Trussart, Député Provincial - Mr. Paul Dewil, Directeur SPW / DGO2 - Mr. Jean Leconte, SPW / DGO3 - Contrat de rivière Senne - Coordination Senne - aux conseillers communaux de Tubize et aux citoyens.

**Notre site Internet: [www.sos-inondations-tubize.be](http://www.sos-inondations-tubize.be)**